



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

zones rurales

Question au Gouvernement n° 2389

Texte de la question

ÉDUCATION PRIORITAIRE EN ZONE RURALE

M. le président. La parole est à Mme Valérie Lacroute, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

Mme Valérie Lacroute. Monsieur le Premier ministre, après la réforme des rythmes scolaires imposée à tous, après la suppression de la bourse au mérite, voilà que vous décidez de revoir la carte des collèges en zones d'éducation prioritaire !

Cette décision est vécue par le département de la Seine-et-Marne comme une trahison, et tout particulièrement un abandon du monde rural. Ainsi, ce sont quatre collèges de ma circonscription – Souppes-sur-Loing, Lorrez-le-Bocage, Château-Landon et Nemours – qui vont être rayés de la carte en 2015...

M. Jean Glavany. Rayés de la carte ? Ne racontez pas n'importe quoi !

Mme Valérie Lacroute. ...dans cette circonscription qui se trouve ainsi être la plus pénalisée de France, mais également les collèges de Villiers-Saint-Georges, La-Ferté-sous-Jouarre ou Lizy-sur-Ourcq – au total dix collèges en Seine-et-Marne.

Cet après-midi, élus de tous bords politiques, enseignants et parents sont mobilisés à Melun pour dénoncer cette injustice et demander à votre ministre de l'éducation nationale de revoir les critères choisis ; votre ministre qui, je le rappelle, nous disait lors de la séance du 21 octobre : « J'accorderai toute leur place aux écoles rurales, parce que je connais les difficultés qui sont les leurs, les contraintes singulières qu'elles rencontrent, je sais l'isolement, je sais la difficile continuité entre le primaire et le collège, je sais le décrochage scolaire...

M. Christian Jacob. C'est du pipeau !

Mme Valérie Lacroute. ...À chacun de ces défis, le Gouvernement sera là pour accompagner les collectivités locales et trouver des réponses. »

Monsieur le Premier ministre, vous avez là un vrai défi ! Ne déshabillez pas la Seine-et-Marne au profit de la Seine-Saint-Denis... *(Huées sur les bancs du groupe SRC.)*

M. Julien Aubert. Très bien !

M. Razzy Hammadi. Scandaleux !

Mme Valérie Lacroute. Ne démobilisez pas des enseignants investis dans ces collèges éloignés, dont le remplacement est déjà difficile ! N'abandonnez pas ces élèves qui bénéficient d'un accompagnement essentiel pour envisager un avenir hors de ces territoires ruraux ! Ne découragez pas les élus de ces territoires ! Monsieur le Premier ministre, les représentants des enseignants et des parents m'ont demandé d'être leur porte-parole... *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

M. le président. Merci, Madame Lacroute.

La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, attentive à la Seine-Saint-Denis. *(Sourires)*

M. Christian Jacob. Mais pas à la ruralité !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mesdames et messieurs les députés, madame la députée Lacroute...

M. Christian Jacob. Ils s'en fichent, de la ruralité !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. Je l'ai dit, la révision de la carte de l'éducation prioritaire a vocation à rétablir de la justice et à corriger les inégalités. Bien évidemment, elle concerne le milieu rural comme le milieu urbain.

Il est vrai que les indicateurs sociaux que nous prenons en considération permettent une convergence avec la réforme de la politique de la ville que nous menons par ailleurs. Ce n'est pas pour autant que la ruralité est d'une quelconque façon oubliée. La preuve en est que neuf nouveaux réseaux d'éducation prioritaire seront créés dans des communes de moins de 2000 habitants et neuf dans des communes de 2000 à 5000 habitants. Quant à l'académie de Créteil, dont relève votre circonscription, elle compte 130 REP, dont 34 REP +, soit le plus important contingent de France.

Quant à La Seine-et-Marne, votre département, elle compte désormais seize réseaux : douze REP, dont l'un comprend le collège Balzac de Nemours, dans votre circonscription, et quatre REP +. *(" Ah !" sur les bancs du groupe SRC.)*

Vous le voyez, madame la députée, je n'ai pas l'impression avoir oublié ce territoire !

Au-delà de la réforme de l'éducation prioritaire, le système éducatif va s'engager dans ce que j'ai appelé la réforme de l'allocation des moyens. Il s'agira de répartir, territoire par territoire, qu'il soit urbain ou rural, établissement par établissement, les moyens en fonction de leur réalité sociale et des difficultés qu'ils rencontrent, qui se traduisent trop souvent par des difficultés scolaires.

Dans le cadre de cette réforme de l'allocation des moyens, je m'adresse notamment aux territoires ruraux isolés, en faveur desquels j'ai pris un engagement fort : même en cas de diminution du nombre de leurs élèves, les territoires ruraux qui accepteront de s'engager dans une démarche de réorganisation de leurs réseaux d'écoles, en particulier de regroupement, bénéficieront d'un maintien du nombre des postes pendant trois ans. C'est dire à quel point nous voulons accompagner les collectivités locales dans la restructuration de leurs réseaux d'écoles.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Lacroute](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2389

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 décembre 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [4 décembre 2014](#)